

CHUZELLES

informations



Septembre - octobre 2004

n° 74

Le mot du maire....

De grands choix ont été faits cet automne 2004. La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois a arrêté son projet d'agglomération le 22 octobre ce qui permet d'engager le contrat d'agglomération. Ce dernier est nécessaire pour avoir l'appui des financeurs tels que l'Etat, la Région et le Département. Concernant la position de Chuzelles sur ce projet, je vous invite à lire l'article spécifique ci-après.

Le Conseil Municipal s'est également prononcé sur le Plan Local d'Habitat qui permettra de maintenir un pourcentage de logements sociaux et d'éclairer les décideurs sur les six ans à venir.

Les premiers contrats d'honoraires sont signés pour l'extension de l'école et le permis de construire devrait être délivré très prochainement. Entre l'école et le lotissement les Bourrelières, le terrain récemment acheté par la commune a fait l'objet de travaux préparatoires où se dessinent le futur parking et la réserve foncière qui sera pour l'instant enherbée.

Le 23 octobre, la journée nettoyage de la commune a connu un franc succès. Vous trouverez un article à ce sujet mais je tiens à remercier tout particulièrement, les enfants et leurs enseignants ainsi que tous les bénévoles dont Marie-Thérèse ODRAT grande organisatrice de cette journée avec la commission « Environnement ».

Enfin, vous avez pu constater que l'aménagement de la place du Belvédère est en voie de finition. Parkings et trottoirs permettront une meilleure circulation et la fontaine prévue fonctionnera très prochainement. Grâce à leur accord et une convention passée avec Madame FANJAT et Monsieur et Madame CHARDON, l'eau de la fontaine proviendra directement de leur source. Je les remercie pour leur collaboration.

Je vous invite tous au marché de Noël, le samedi 4 décembre qui sera également l'occasion d'inaugurer cette fontaine.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2004

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2004

PRESENTS MM. BOURGUIGNON Maire, NAVARRO, CASTRO, BROUZES, ALLARD, MIELCZAREK, CAMUZET.

Mmes : CARRET, AURIC, MOREL, ODRAT, SYLVAIN, TERRIER, GODET.

EXCUSE : R.PRAS donne pouvoir à M.T.CARRET

ABSENT : G. DI RUZZA

SECRETAIRE : M. MOREL

La Séancé est ouverte à 20 heures 15.

Information :

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'érosion provoquée par le ruisseau « des grottes » au Verdier et par le fait que les lieux ne sont pas entretenus.

Par conséquent, le réseau d'eaux usées, sur le haut du vallon, est dégagé et devra donc être réparé. Le maire propose de demander aux riverains de faire un effort afin d'entretenir les lieux et donc d'éviter ce genre de problèmes.

Un conseiller municipal, demande au maire, avant de poursuivre l'ordre du jour, de faire une allocution de la part de la majorité du conseil municipal.

Lecture est faite d'une motion concernant le projet d'agglomération du pays viennois qui reprend notamment le Plan de Déplacement Urbain et les projets de Zones d'Activité.

Les élus demandent à ce que cette motion soit jointe au présent compte-rendu.

Cette intervention fait suite à la réunion du 14 septembre à Vilette-de-Vienne à laquelle la C.A.P.V. a présenté le projet d'agglomération à l'ensemble des élus de la Sévenne.

Monsieur le Maire prend note et précise que la motion sera adressée par courrier à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois. Elle sera bien annexée au présent compte-rendu.

Pour information le conseil communautaire délibérera sur le projet le 22 octobre 2004, et ensuite seulement les conseils municipaux pourront délibérer.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 août 2004 :

Le compte rendu est approuvé par
- 13 voix pour et 2 abstentions.

◆ **DELIBERATIONS :**

N°62 : Décision modificative n°2- budget communal

Cette délibération annule et remplace la délibération n°58 du 23 août 2004. - Décision Modificative n°1 Budget Assainissement. Ces modifications budgétaires

touchant 2 budgets, il y a lieu de prendre une délibération par budget.

En raison d'une augmentation de la participation financière au syndicat SYSTEPUR, il y a lieu d'effectuer les opérations suivantes au budget communal :

. dépense : 022 : - 2944 €
. dépense : 65738 : + 2944 €

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°63 : Décision modificative n°1 - budget assainissement :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°58 du 23 août 2004 - Décision Modificative n°1 Budget Assainissement. Ces modifications budgétaires touchant 2 budgets, il y a lieu de prendre une délibération par budget.

En raison d'une augmentation de la participation financière au syndicat SYSTEPUR, il y a lieu d'effectuer les opérations suivantes au budget assainissement :

. dépense : 658 : 2944 €
. recette : 748 : 2944 €

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°64 : Approbation convention avec l'association « villette-dance » :

Gilbert NAVARRO fait part de la demande de l'association de danse « Vilette-Dance » représentée par sa présidente Madame POINGT Sylvie domiciliée à Chuzelles, qui sollicite l'autorisation d'utiliser la salle du Mille-Club pour la saison 2004-2005 pour l'activité danse le mercredi de 19 heures à 21 heures 30 à compter du 29 septembre 2004.

Cette association n'a pas pu obtenir de mise à disposition de salles par la commune de Vilette-de-Vienne. C'est pourquoi elle s'adresse à Chuzelles. Gilbert Navarro explique que le mercredi soir, la salle du Mille-Club est disponible et qu'il n'existe pas d'association de danse sur Chuzelles.

Il propose de demander une participation au frais de chauffage et d'électricité de 200 € pour l'année. Une convention est mise en place entre la commune et l'association afin d'officialiser la location de la salle.

Gilbert Navarro précise que louer les salles communales à des associations non chuzelloises reste exceptionnel et que la priorité est toujours donnée aux associations chuzelloises.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable par 11 voix pour et 4 absentions et donne pouvoir au maire pour la signature de la convention.

N°65 : Désignation du coordonnateur communal pour le recensement de la population 2005 :

D'après le Décret n°2003-561 du 23 juin 2003, le recensement de la population aura lieu à Chuzelles en 2005. L'INSEE demande à la commune de désigner un coordonnateur communal qui sera son interlocuteur pendant la campagne de recensement.

Monsieur le Maire sollicite le concours de Madame Annie GODET, conseillère municipale, afin de superviser l'enquête de recensement. Madame GODET pourra se faire assister de collègues du conseil municipal ainsi que du personnel communal. Madame Annie GODET accepte d'être nommée Coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2004.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la nomination de Madame Annie GODET en qualité de Coordonnateur Communal de l'enquête de recensement pour l'année 2004.

Avenant assainissement les Serpaizieres :

Délibération ajournée en attente de chiffres précis.

N°66 : Consultation procédure simplifiée : mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé – mission de contrôles techniques :

Dans le respect du code des marchés publics de janvier 2004, et dans le cadre de l'extension de l'école, il convient de lancer :

- une consultation pour les missions de maîtrise d'œuvre SPS et de contrôles techniques nécessaires à la bonne conduite et à la préparation des travaux ;

Monsieur le maire demande au conseil municipal à ce que tout pouvoir lui soit donné pour la signature de tous documents se rapportant à ces consultations, ainsi que les bons ou lettres de commande.

Le conseil municipal prend acte et donne à l'unanimité tout pouvoir au Maire pour la signature de tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

N°67 : Modification de la délibération n°31 du 28 mai 2004 : élection d'un nouvel adjoint :

Les services du contrôle de légalité demandent la modification de la délibération n°31 du 28 mai 2004 « Election d'un nouvel adjoint », quant à sa rédaction. Il y a donc lieu de lire :

« Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Madame Christiane BOREL de son poste **d'adjointe et de conseillère municipale**, décision motivée par des raisons personnelles.

Sa décision a reçu un avis favorable de la part de Monsieur le Sous-Préfet de Vienne.

Le maire remercie Christiane BOREL pour le travail accompli et sa disponibilité au service des chuzellois et chuzelloises.

Le maire présente le poste de **5^{ème} adjoint** vacant et demande aux élus intéressés de présenter leur candidature.

Le conseil municipal prend acte.

Monsieur Patrick ALLARD se propose pour remplacer Madame Christiane BOREL.

Les élus sont invités à procéder au vote qui a lieu à bulletin secret.

Les résultats sont les suivants :

- Monsieur Patrick ALLARD est désigné comme **5^{ème} Adjoint** à 14 voix pour, 1 bulletin blanc.
Il sera en charge du C.C.A.S. »

◆ **DIVERS :**

Source Saint-Maxime :

L'association Chuzelles Histoire et Patrimoine demande l'autorisation à la commune concernant la source de la Chapelle Saint-Maxime de :

- 1) effectuer les travaux confortatifs et de mise en sécurité d'urgence,
- 2) autoriser l'association à mettre en œuvre les études de réaménagement et les demandes de subventions correspondantes,
- 3) faire établir tout chiffrage de restauration et réaménagement,
- 4) effectuer toutes démarches juridiques pour vérifier les droits d'accès et de tréfonds ; l'accès étant à priori fourni par un chemin rural du domaine privé de la commune,
- 5) rendre compte à la commune de sa mission.

Le conseil municipal prend acte et émet un avis favorable à la demande de l'association Chuzelles Histoire et Patrimoine. Une réponse écrite sera faite.

Point sur la rentrée :

La rentrée scolaire 2004 s'est bien déroulée. Un pot a été offert par la mairie aux enseignants, au personnel municipal ainsi qu'aux membres de l'Association des Parents d'Elèves le 24 septembre 2004, afin de rencontrer les nouveaux instituteurs.

Préparation de la journée de nettoyage :

La journée de nettoyage de la commune aura lieu le samedi 23 octobre 2004.

Départ devant la mairie pour les personnes bénévoles et volontaires à 7 heures 30 et à 8 heures 30.

Les enfants des écoles participeront également à partir de 8 heures 30. Le matériel nécessaire est fourni par les Etablissements LECLERC. Un goûter sera offert aux enfants.

Programme Local de l'Habitat P.L.H :

Une troisième phase d'étude présente une proposition de programme d'actions, définie sur la base :

- du diagnostic habitat,
- de la définition des enjeux et orientations du P.L.H.

Les orientations ont ainsi été déclinées à travers 10 actions qui permettront, sur la durée du P.L.H., de mettre en œuvre une politique de l'habitat permettant de mieux prendre en compte et de répondre aux besoins en logements des ménages dans toutes les communes de la C.A.P.V.

La durée du P.L.H. est désormais de 6 ans.

En ce qui concerne Chuzelles, la situation 2004 est de 15 logements locatifs aidés.

Le nombre de logements aidés pour atteindre 20 logements pour 1000 habitants serait de 40 logements pour Chuzelles, soit 25 logements aidés manquants à réaliser d'ici fin 2011, d'après le rapport.

Le P.L.H. est une des composantes du projet d'agglomération.

Don du sang :

La prochaine collecte de sang aura lieu au Mille-Club lundi 25 octobre 2004 de 16 heures à 19 heures.

REUNIONS :

Prochaines dates de réunions :

- Commission Bâtiments : le 4 octobre 2004 à 18 heures ;
- Commission Finances : le 8 octobre 2004 à 19 heures ;
- Commission Urbanisme : le 11 octobre 2004 à 19 heures ;
- Réunion à la Trésorerie pour élaboration du Budget Supplémentaire : le 12 octobre 2004 à 9 heures ;
- Conseil Municipal : le 20 octobre 2004 à 19 heures.
- Réunion de travail pour préparation du Budget Primitif 2005 : le 12 novembre 2004 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 heures.

Le Maire,

G. BOURGUIGNON



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2004

L'an deux mille quatre, le vingt octobre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2004

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, NAVARRO, MIELCZAREK, ALLARD, CAMUZET,
Mmes : CARRET, MOREL, ODRAT, PRAS, SYLVAIN, GODET.

EXCUSES : D. BROUZES donne pouvoir à M. MOREL
A. CASTRO donne pouvoir à G. NAVARRO
C. TERRIER donne pouvoir à G. BOURGUIGNON
E. AURIC donne pouvoir à M.T. ODRAT

ABSENT : G. DI RUZZA

SECRETAIRE : A. GODET

La séance est ouverte à 19 heures 20.

Monsieur le Maire indique qu'il fera paraître un article dans le prochain bulletin municipal afin de répondre à la motion parue dans le dernier bulletin.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 septembre 2004 :

Le compte-rendu est approuvé par
- 13 voix pour, 1 abstention.

DELIBERATIONS

N°67 : Budget supplémentaire communal 2004 :

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux montants ci-dessous :

- section de fonctionnement : 72 746,00 €
- section d'investissement : - 67 924,00 €

Après diverses explications, les membres du conseil municipal sont appelés à se prononcer sur ce budget.

Celui-ci est adopté par 14 voix pour.

N°68 : Budget supplémentaire assainissement 2004 :

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux montants ci-dessous :

- section de fonctionnement : 20 875,00 €
- section d'investissement : 20102,00 €

Après diverses explications, les membres du conseil municipal sont appelés à se prononcer sur ce budget.

Celui-ci est adopté par 14 voix pour.

N°69 : Budget supplémentaire C.C.A.S. 2004 :

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux montants ci-dessous :

- section de fonctionnement : 97,00 €

Après diverses explications, les membres du conseil municipal sont appelés à se prononcer sur ce budget.

Celui-ci est adopté par 4 voix pour.

Arrivée de Christiane TERRIER à 20 heures 20.

N°70 : Avenant assainissement les Serpaizières :

Monsieur le maire informe son conseil municipal que la commission d'appel d'offres du coordonnateur du groupement de commande pour la réalisation du collecteur intercommunal d'eaux usées de Serpaize à Chuzelles a été réunie le 9 septembre 2004 après convocation de l'ensemble des communes constituant le groupement.

Cette commission a adopté le principe d'un avenant au marché (tranche ferme) pour faire face aux travaux supplémentaires nécessaires à l'exécution de l'ouvrage.

Il donne lecture du rapport du maître d'œuvre et expose le projet d'avenant.

Le conseil municipal, après lecture du projet d'avenant, se prononce par 12 voix pour et 2 abstentions :

- approuve la décision de la commission d'appel d'offres et le projet d'avenant,
- autorise le coordonnateur du groupement de commande à signer l'avenant en l'état.

Arrivée de Didier CAMUZET à 20 heures 45.

N°71 : Transfert de la compétence voirie – mise à disposition partielle du service communal : convention avec la C.A.P.V :

Le conseil municipal :

- Vu l'arrêté préfectoral n°2001-11078 du 19 décembre 2001 modifié portant extension de périmètre et transformation du District Urbain de l'Agglomération Viennoise,

- Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 166 qui modifie les dispositions de l'article L 5211-4-1 du C.G.C.T.,

- Vu le transfert de la compétence voirie effectué au bénéfice de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, avec effet au 1^{er} janvier 2004,

- Considérant l'intérêt économique de mutualisation du personnel que représente la mise à disposition partielle du service communal pour les travaux d'entretien de la voirie notamment,

Considérant que cette mise à disposition doit faire l'objet d'une convention fixant pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2005, les relations organiques avec la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, notamment celles portant sur la révision des prix,

DELIBERE

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer la convention à intervenir, avec la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, pour la mise à disposition partielle du service communal dans le cadre des travaux d'entretien de la voirie.

Cette convention, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2005, pour une durée de 5 ans, intègre notamment les conditions de révision des prix appliqués aux missions confiées.

◆ DOSSIERS DIVERS :

Assainissement Cloutrier-Devillière :

Le conseil municipal décide par 11 voix pour et 4 abstentions d'abandonner le projet définitivement. Un courrier sera fait au maître d'ouvrage.

Commission communale des impôts directs :

Le maire présente au conseil municipal son entretien avec le trésorier de Vienne. Il en ressort que la commune manque de recettes.

A cet effet, le maire relance la discussion et pense qu'il faut réunir la commission communale des impôts directs afin de faire le point.

Projet d'agglomération :

Une conseillère municipale fait part de son inquiétude sur le P.D.U. et notamment sur le rôle essentiel de la liaison Est Nord dans le projet d'agglomération d'après la C.A.P.V.

Un courrier sera fait à la C.A.P.V. afin de préciser les motivations du conseil sur le refus d'une nouvelle zone d'activités.

Stèle Belvédère :

Lecture est faite d'un courrier du 18 octobre 2004 du président de la F.N.A.C.A. à Monsieur le Maire et à son Conseil Municipal afin de mettre en place la stèle prévue déjà en 1998 et devant s'inscrire dans les travaux actuels du Belvédère.

Après discussion, d'autres entretiens seront prévus afin de s'accorder sur la bonne intégration de cette stèle dans l'aménagement du Belvédère.

Le conseil décide qu'une délibération sera prise prochainement sur une éventuelle participation de la commune.

Point extension école :

Le 21 octobre en présence de l'architecte M.COTTAZ-CORDIER, la commission d'appel d'offres procédera à l'ouverture des plis relatif au choix des entreprises pour :

- la mission SPS
- la mission de contrôle technique
- les études géotechniques .

Mille Loisirs :

Suite à une demande de la mairie de Vilette-de-Vienne qui envisage de mettre en place des réunions de travail sur le fonctionnement d'une éventuelle structure en matière de petite enfance et de centre aéré, deux délégués sont désignés par le conseil.

Téléthon :

La commune envisage éventuellement de faire une action en même temps que le marché de Noël. Les personnes souhaitant participer doivent se faire connaître en mairie.

◆ COMPTE-RENDUS DE COMMISSIONS

S.I.S.L.S - Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne :

Les entrées piscine sont en baisse.
Un devis pour des vestiaires en préfabriqué au stade grand jeux sera demandé

Syndicat des 4 vallées :

Ce syndicat envisage de louer des bureaux dans des nouveaux locaux appartenant à la Communauté de Communes de St Jean de Bournay.

L'ensemble du Conseil Municipal ne donnera son accord qu'après avoir eu connaissance des frais exacts générés par ce transfert, à savoir, coût au niveau de l'investissement et du fonctionnement.

Un courrier sera adressé au Président de ce Syndicat pour lui faire part des intentions de la commune de Chuzelles.

PARFER :

Une réunion technique doit avoir lieu le 21 octobre. Elle portera essentiellement sur l'inventaire des risques de tous ordres de nos communes aussi bien aériens que souterrains. Mi-novembre, ce dossier devra être prêt.

C.A.P.V. Environnement :

la C.A.P.V. prend en charge les poubelles pour les particuliers.

La journée environnement sur la commune est prévue le samedi 23 octobre 2004.

C.A.P.V. Intercommunalité :

les 18 communes seront représentées sur le site Internet de la C.A.P.V.

Marielle MOREL est désignée en qualité de référent auprès de la C.A.P.V.

Pour l'A.D.S.L. la réception sera doublée au cours du 1^{er} semestre 2005. D'ici fin 2005, toutes les communes seront raccordées à l'A.D.S.L.

◆ REUNIONS

- Commission Adjointes : le 22 octobre 2004 à 19 heures,
- Commission Fleurissement : le 25 octobre à 19 heures,
- Commission Urbanisme : le 3 novembre 2004 à 19 heures,
- Commission Finances : préparation du budget primitif 2005 : le 12 novembre 2004 à 19 heures,
- Commission Bâtiments/Ecole : le 15 novembre à 18 heures,
- Prochain Conseil Municipal : le 19 novembre à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit trente.

Le Maire

G. BOURGUIGNON



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2004

L'an deux mille quatre, le vingt neuf octobre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 octobre 2004

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, BROUZES, NAVARRO, MIELCZAREK, ALLARD
Mmes : AURIC, CARRET, MOREL, PRAS, SYLVAIN, GODET, TERRIER, ODRAT.

EXCUSES : A. CASTRO donne pouvoir à G. NAVARRO
D. CAMUZET donne pouvoir à M. MOREL

ABSENT : G. DI RUZZA

SECRETAIRE : A. GODET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 15.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 octobre 2004 :

Diverses observations sont formulées après lecture du compte-rendu. Les modifications suivantes sont donc apportées :

- **Projet d'agglomération :** il convient de lire : « les élus font part de leur inquiétude sur le P.D.U. et notamment sur le rôle essentiel de la liaison Est Nord dans le projet d'agglomération d'après la C.A.P.V. (rappel de la délibération n°6 du 31 janvier 2003). Un courrier sera fait à la C.A.P.V. afin de préciser les motivations du conseil sur le refus d'une nouvelle zone d'activités et de la liaison Est-Nord. »
- **Comptes-rendus :** supprimer le paragraphe « Commissions Communales : Commission Sport » et rajouter dans le paragraphe « Syndicats Intercommunaux : Syndicat Intercommunal des Sports et Loisirs de la Sévenne (S.I.S.L.S.) : le nombre d'entrées à la piscine de Vilette-de-Vienne est en baisse.
- Un devis pour des vestiaires en préfabriqué au stade grand jeux sera demandé. »
- **PARFER :** rectifier : « mi-novembre, les éléments devront parvenir à PARFER. »
- **C.A.P.V. Intercommunalité :** il convient de lire : « les 18 communes seront représentées sur le nouveau site Internet de la C.A.P.V. Marielle MOREL est désignée en qualité de référent auprès de la C.A.P.V. Pour l'A.D.S.L. la distance de propagation sera doublée au cours du 1^{er} semestre 2005. D'ici fin 2005, toutes les communes seront raccordées à l'A.D.S.L. »
- **Questions Diverses :** le paragraphe « Mille Loisirs devient Petite Enfance ». Le mot « envisage de devient souhaite ».

- **Téléthon :** supprimer le mot « éventuellement ».

Après avoir pris en compte ces différentes observations, le compte-rendu est approuvé par 10 voix pour et 3 abstentions.

◆ DELIBERATIONS

N°72 : Autorisation au Maire pour les marchés publics passés en procédure adaptée :

La mise en place du nouveau code des marchés publics relatif à la passation des marchés de fournitures, services et travaux en procédure adaptée nécessite une délégation de signature.

Le Maire peut être chargé, par délégation du Conseil Municipal à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services visés à l'article 28 du Code des Marchés Publics et pouvant être passés en procédure adaptée. Cette délégation concerne toute dépense inférieure à 230 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne délégation au maire aux fins de conclure, signer et notifier « les marchés passés en procédure adaptée lorsque les crédits sont inscrits au budget communal » conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités Locales ainsi que de l'article 28 du nouveau code des Marchés Publics.

N°73 : Approbation appel d'offres missions pour extension Groupe Scolaire :

Le 21 octobre la commission communale d'appel d'offres s'est réunie pour procéder à l'ouverture des plis relatifs aux différentes missions nécessaires à l'extension du Groupe Scolaire (procédure adaptée) :

Après étude des plis les entreprises suivantes ont été retenues pour les missions suivantes :

- mission SPS (coordination Sécurité et Protection de la Santé) : Société ELYFEC
montant HT : 3060 €
montant TTC : 3659.76 €

- mission de contrôle technique : Société APAVE
montant HT : 5640 €
montant TTC : 6745.44 €

- étude géotechnique : Société FONDATEC
montant HT : 1365 €
montant TTC : 1632.54 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les choix de la commission d'appel d'offres et donne tout pouvoir au Maire pour la signature

- des marchés pré-cités,
- de toute pièces comptable et administrative s'y rapportant

N°74 : Plan Local Habitat :

Un Programme Local de l'Habitat (PLH 1998-2003) avait été adopté par le SIVU du Pays Viennois, le 28 octobre 1998. Conformément à la réglementation, un nouveau PLH doit être adopté pour la période 2005-2011.

Plusieurs groupes de travail ont permis d'associer l'ensemble des communes membres de la CAPV pour définir les enjeux, les orientations et les actions à mener dans le domaine de l'Habitat pour les 6 années à venir (groupes de pilotage des 16 juin, 7 juillet et 22 septembre 2004).

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article L.302-2,
Vu la délibération du conseil communautaire du 9 décembre 2003 portant mise en révision du PLH,
Vu la délibération du conseil communautaire du 25 mars 2004 portant lancement de l'étude de révision confiée au Cabinet Géodes,
Vu le projet de Programme Local de l'Habitat du Pays Viennois pour la période 2005-2011,
Considérant que, préalablement à l'adoption définitive du PLH, chaque commune membre de l'EPCI doit rendre un avis dans un délai de 2 mois,

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat de l'Agglomération Viennoise.

N°75 : Avenant bail appartement du groupe scolaire

Il est décidé de signer un avenant au bail de l'appartement situé dans le groupe scolaire. En effet, le bail initial arrivant à son terme le 1^{er} novembre, le locataire souhaite prolonger ce bail pour l'année scolaire 2004.2005.

L'avenant au bail est rédigé en ce sens du 1^{er} novembre 2004 au 30 juin 2005. Le montant du loyer sera réactualisé suivant les indices en vigueur.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

◇ DIVERS :

Stèle du Belvédère:

Un rappel est fait de la position prise par le conseil municipal lors de sa séance du 9 octobre 1998, à savoir que la FNACA prend en charge entre 10 et 15% du financement, le reste étant à la charge de la commune.

Départ de Marie-Thérèse CARRET et de Renée PRAS à 20 heures 30.

Rapport d'activités 2003 CAPV :

Monsieur le Maire informe les élus que le rapport d'activités 2003 de la CAPV est à leur disposition en Mairie.

Vigilance :

Lecture est faite d'une copie du courrier adressé au Président de la C.A.P.V.

EDF-GDF :

Une coupure de courant aura lieu dans un certain nombre de quartiers suite aux travaux d'électrification rurale à Boussole le 09 novembre 2004.

Demande de la policière municipale :

Lecture est faite d'un rapport établi par la policière municipale au sujet de la capture d'animaux en divagation.

Route du stade:

Dans l'attente d'un projet d'aménagement de la route du stade par la C.A.P.V., une demande de panneaux de signalisation sera faite à cette dernière.

Départ en retraite:

A l'occasion du départ à la retraite de Madame Colette ROUX ancienne directrice de l'école de Chuzelles, un bouquet de fleurs ainsi qu'un mot lui seront adressés.

◆ REUNIONS :

- ✓ Conseils d'école : maternelle le 5 novembre 2004 à 18H30 et élémentaire le 9 novembre 2004 à 18H30
- ✓ Réunion aménagements extérieurs et abords de l'école : commissions voirie/école : le 17 novembre 2004 à 18H30
- ✓ Réunion aménagements intérieurs de l'école (salles de classes) : le 22 novembre 2004 à 18H00

- ✓ Réunion C.A.P.V. : Commission Contrat de Ville : 24 novembre 2004 à 18H00
- ✓ Réunion C.A.P.V. : Commission Affaires Sociales : 25 novembre 2004 à 18H00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire,

G. BOURGUIGNON

PROJET D'AGGLOMERATION

J'ai été surpris de la présentation d'une motion par les élus en début de séance du Conseil Municipal du 24 septembre 2004.

Cette motion m'entraîne à donner quelques explications aux CHUZELLOIS.

Après la création de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (CAPV), la mise en place des compétences et leurs applications, il y a eu lieu de définir des choix stratégiques et politiques pour un développement durable.

La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois a donc demandé aux bureaux d'études URBICAND et SOBERCO de l'aider à créer ce projet d'agglomération.

Après le diagnostic, des propositions ont été élaborées et présentées au comité de pilotage. Ce dernier avant de le soumettre au conseil communautaire, a décidé de le présenter aux quelques 350 élus municipaux pour obtenir leur avis.

Pour les élus de la Sévenne, la réunion du 14 septembre 2004 à la salle des fêtes de Villette-de-Vienne avait été retenue. Les bureaux d'études n'étant pas missionnés pour cette présentation, l'animation a été confiée à un chef de service de la CAPV. Madame REBOUX, vice-présidente de la CAPV, chargée par le président de conduire ce projet, complétait par de petites interventions, les explications.

Comme il avait été convenu lors d'un bureau communautaire, il fallait expliquer aux élus, comment on était arrivé à ce résultat. C'est à ce titre, étant présent au comité de pilotage et ayant entendu les justifications des bureaux d'études, que j'ai également pris plusieurs fois la parole pour apporter un témoignage le plus complet possible afin d'informer correctement les élus en vu d'un débat soit immédiat, soit au sein des conseils municipaux. Il n'y a eu donc aucune prise de position de ma part à ce jour là engageant la commune.

L'absence de bureaux d'étude et la rapidité de travail de la CAPV a pu perturber, voire surprendre les sept élus chuzellois présents parmi les treize signataires de la motion. De plus, comme vice-président du Syndicat Mixte des Rives du Rhône (en charge du SCOT), j'ai profité de cette réunion pour faire part aux élus présents du résultat d'une étude du Conseil Général présentée la semaine précédente et concernant directement la RD.36 et le Plan de Déplacement Urbain.

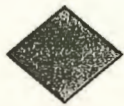
C'était beaucoup pour la même soirée, mais cela justifiait-il une prise de position des élus en dehors d'un débat au sein du Conseil Municipal ?

Toujours est-il qu'au moment du vote du conseil communautaire en sa séance du 22 octobre 2004, les deux délégués CHUZELLOIS ont été seuls à voter contre. Ces votes ont été motivés directement auprès de Monsieur TROUILLER, président de la CAPV et Madame REBOUX lors de la réunion de travail, en Mairie de CHUZELLES le 15 octobre 2004 en présence de tous les élus. Un courrier de confirmation était adressé ensuite à la CAPV. Le premier point de divergence concerne le Plan de Déplacement Urbain avec sa fameuse liaison Est-Nord et le deuxième concerne une zone d'activités à créer en bordure de la RN.7 (un ancien projet du District ressortirait sur la commune de Seyssuel).

Comme le précisait Monsieur le Président, les zones d'activités sont nécessaires pour trouver des finances qui feront vivre les projets de la CAPV, mais les communes conservent l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (ancien Plan d'Occupation des Sols)

Pour terminer sans être un spécialiste de la communication, j'ai toujours privilégié la transparence et, le travail avec débats est toujours de mise dans les commissions, en réunion d'adjoints et au conseil municipal. Les dossiers du PDU, projet d'agglomération, PLH ou compte-rendus des conseils communautaires sont visibles en Mairie par tous.

G. BOURGUIGNON



Programme Local de l'Habitat P.L.H 2005-2011 : Habiter en Pays viennois

Vers un nouveau PLH communautaire

En décembre 2003, la C.A.P.V décide d'engager la mise en révision du Programme Local de l'Habitat (approuvé en 1990 par le S.I.V.U actualisé en 1997 et renouvelé en 1998)

Cette « **information** » est une synthèse du projet de PLH approuvé par le Conseil Communautaire du 22 octobre 2004.

Ce projet est soumis à l'avis des 18 communes membres et, par l'intermédiaire du préfet, à l'avis du Conseil Départemental de l'Habitat.

Un PLH ?

Une politique solidaire

Le PLH a pour ambition de définir **solidairement les orientations et les moyens d'action d'une politique intercommunale de l'habitat** permettant de mieux répondre aux besoins en logement de toutes les catégories de ménages.

Démarche concertée et participative

Le **Comité de Pilotage** a élaboré le projet de PLH du Pays Viennois en associant étroitement les communes et **en concertation avec tous les partenaires de l'habitat**.

En juin 2004, des ateliers constitués par secteurs géographiques et par thèmes ont permis d'analyser localement les problématiques et besoins en matière d'habitat et de logement dans les communes du Pays Viennois.

Les grands axes du programme

A l'issue de la phase de diagnostic, des ateliers territoriaux et en prenant en compte des priorités de l'Etat, **un programme a été défini autour de 5 orientations prioritaires**.

Cinq orientations prioritaires

- 1) Développement équilibré de l'offre locative
- 2) Améliorer les logements existants
- 3) Faciliter l'accès à la propriété
- 4) Répondre aux besoins spécifiques d'hébergement
- 5) Renforcer l'animation du PLH et l'assistance aux communes

Des objectifs quantitatifs adaptés

Pour répondre aux besoins dans les années à venir, le projet de PLH a évalué un objectif minimal de production de **425 logements par an** pour l'ensemble de la C.A.P.V. Cela représente 2550 nouveaux logements (tous types confondus) sur la période 2005-2011

L'objectif de production de logements locatifs aidés est de 300 (50/an)

La répartition par commune vise un objectif minimal de **20 logements locatifs aidés pour 1000 habitants**

Les programmes d'actions

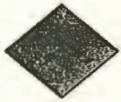
La mise en œuvre concrète des objectifs a été traduite dans un programme de 10 actions.

Pour chacune de ses actions, ont été définis un contenu, des modalités de conduite, les partenaires associés à sa réalisation, ainsi que les moyens financiers mobilisés par la C.A.P.V

- 1) Produire 300 logements locatifs en 6 ans (soit 50 logements / an)
- 2) Adapter l'aide communautaire à la production de logements aidés
- 3) Mettre en œuvre une stratégie d'intervention foncière communautaire
- 4) Améliorer, adapter et requalifier le parc locatif aidé fragilisé, renforcer son attractivité
- 5) Poursuivre les actions en faveur de l'amélioration du parc privé
- 6) Etudier des solutions facilitant l'accès à la propriété
- 7) Soutenir le développement d'une offre en hébergement spécifique en fonction des besoins identifiés
- 8) Mettre en place un observatoire de la demande « jeunes »
- 9) Pérenniser, renforcer et adapter le dispositif Comité Local de l'Habitat
- 10) Création d'un dispositif d'appui, de suivi et d'animation du PLH

Planning prévisionnel

- Conseil Communautaire du 2 décembre 2004 : prise en compte de l'avis des communes
- Mi-décembre : présentation du PLH en Comité Départemental de l'Habitat (CDH)
- 1^{er} Trimestre 2005: adoption définitive du PLH



INFORMATIONS COMMUNALES

C.C.A.S - Centre communal d'actions sociales

le des

EMPLOIS JEUNES

(en fin de contrat)

0 800 11 94 94

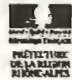

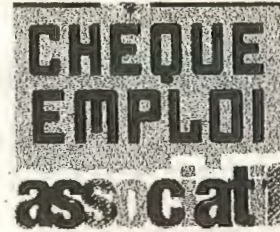
APPEL GRATUIT

du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30

Pour en savoir plus et être conseillé sur :

- la formation
- le logement
- le transport
- le matériel
- le matériel
- le matériel

www.ccas.chuzelles.fr

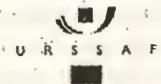
En embauchant une personne au sein de l'association, vous devenez employeur et à ce titre vous versez des cotisations sociales.

Le Chèque Emploi Associatif vous permet d'accomplir gratuitement et en toute simplicité les formalités liées à cet emploi.

Cette offre de service est proposée aux associations employant peu de salariés.

Un numéro vert est à votre disposition :

N° Vert 0 800 1901 00



Don du sang

Lundi 25 octobre 2004, l'Établissement Français du Sang Rhône Alpes " site de Lyon " a fait une collecte sur notre commune.

Malgré la période de vacances scolaires, quelques 47 personnes sont gentiment venues donner leur sang. Hélas, les donneurs se font encore trop rares, mais c'est avec satisfaction que nous avons accueilli de nouveaux donneurs.

Les hommes peuvent donner leur sang 5 fois par an et les femmes 3 fois.

Pour donner son sang, il faut être majeur, venir muni d'une carte d'identité ou de sa carte de donneur.

Au nom de tous les malades qui chaque jour ont besoin d'une transfusion sanguine, merci à tous les donneurs.

Le bureau

Téléalarme

« Les nouveaux tarifs font du bruit » titrait l'article du « Dauphiné » mercredi 15 septembre 2004, en page de Vienne.....

Le CCAS de Chuzelles assure aux cinq abonnés actuels de la commune qu'aucune modification de tarif n'est envisagée, et les informe que le principe de paiement direct à la trésorerie de Vienne, en fin de trimestre, est maintenu.

Renseignement en mairie : Délégué téléalarme auprès de la CAPV : P Allard

Pensons à nos aînés

La commune, par le biais du CCAS, a fait le nécessaire pour que nos aînés (âgés de 75 ans et plus) qui ne peuvent pas, pour différentes raisons, participer au repas offert aux « anciens » par la municipalité (prévu dimanche 13 février 2005), puissent recevoir avant Noël, un panier garni, porté à domicile par un élu de leur quartier.

Environnement

Matinée nettoyage du village - samedi 24 octobre 2004

Samedi 24 octobre 2004, belle journée pour le nettoyage d'automne sur notre commune, organisée par la municipalité.

A notre grande satisfaction, environ 80 Chuzellois étaient au rendez-vous. Merci aux institutrices et instituteurs des écoles maternelle et élémentaire qui ont bien voulu sensibiliser les enfants au respect de la nature et participer à cette action.

De nombreux membres d'association étaient présents: St Vincent de Chuzelles, St Vincent de Leveau, APE, FNACA, Sou des écoles, Chuzelles Histoire et patrimoine, Trait d'union, Vigilance, La clé des chants, ACCA, AFR, Don du sang, AGPR, pour sillonner nos routes avec la policière municipale et des élus afin de débarrasser la nature d'objets encombrants et polluants.

Nous avons trouvé les abords des routes moins sales que l'an dernier. Il reste toutefois encore trop de choses abandonnées ça et là. Souhaitons qu'un jour chacun d'entre nous prenne conscience de l'utilité des déchetteries, tellement proches de chez nous et du tri sélectif (3 points de dépôt sur Chuzelles).

Il est rappelé que les 2 poubelles situées sur l'aire de repos de la RN7, ne sont destinées à recevoir ni les ordures ménagères ni les déchets de tonte mais les poubelles des automobilistes qui désirent s'arrêter pour se reposer ou déjeuner.

Un grand merci à tous les participants pour leur aide si précieuse, en espérant n'avoir oublié personne.

La commission environnement

DEPOTS SAUVAGES :

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EST L'AFFAIRE DE TOUS.
C'EST POURQUOI, LORS DE VOS PROMENADES PEDESTRES DANS LA CAMPAGNE CHUZELLOISE, VOUS NE DEVEZ PLUS HESITER A RELEVER LE NUMERO D'IMMATRICULATION D'UN VEHICULE QUI VOUS SEMBLE SUSPECT.

SURTOUT SI CELUI-CI EST CHARGE DE DECHETS DE TOUTE SORTE, ET TRANSMETTEZ LE PLUS TOT POSSIBLE CE RENSEIGNEMENT A LA MAIRIE, AFIN QUE LA POLICIERE MUNICIPALE FASSE LE NECESSAIRE POUR RETROUVER L'AUTEUR DU DEPOT.

LA POLICIERE MUNICIPALE

Electrification rurale

Travaux réalisés:

- ◆ Renforcement par la création de deux postes basse tension lieu dit Boussole & Mûrier avec enfouissement des câbles.
- ◆ Dépose et enlèvement des poteaux, sauf ceux comportant l'éclairage public signalant les points sécurisés.

EDF nous a communiqué la date de la coupure du réseau HTA pour le mardi 9 novembre 2004.

A cette occasion EDF profitera de la coupure pour effectuer l'égavage sur certaines portées HTA et la remise en état des conducteurs endommagés.



Bâtiments—Voirie

Travaux voirie

- ◆ Voie communale n°9 et 9a carrefour " lieu dit Gruyère "
 - Scarification de chaussée , préparation grave concassée 0/20 et application de Bi couche puis soufflage.

- ◆ Voie communale n°10 " lieu dit les brosses"
 - Terrassement du passage d'eau , compactage du fond de forme , confection d'un radier en béton avec treillis.

 - Scarification de chaussée , sous couche de grave concassée 0/20 et application Bi couche plus soufflage.

- ◆ Voie communale n° 7 et n°10
 - Reprise d'empois manuels partiels après déalignement, ainsi que les raccords d'enrobé au cimetière.

- Travaux de curage des fossés réalisés par le tractopelle de la CAPV sur les caniveaux traditionnellement encombrés par les boues.

Entretien et travaux bâtiments

- ◆ École maternelle :
 - Pose de protections anti-pince doigt et système de blocage des portes.

 - Dépose et remplacement en partie centrale des deux cours du Canard Volland par une clôture en maille soudée .

Déneigement et verglas :

A l'approche de l'hiver la commune se propose de mettre à disposition, aux personnes intéressées, du sel de déneigement pour les endroits sensibles des voies publiques (notamment virage et forte pente).

Demande a déposer au secrétariat à l'intention du service voirie.

Urbanisme

SECURITE PISCINES

Dans le bulletin municipal n° 70 de janvier / février 2004, nous avons attiré votre attention par un article détaillant les mesures de sécurité à appliquer lors de la construction de piscines:dispositifs de sécurité normalisés visant à prévenir le risque de noyade.

Toute personne, désireuse

d'avoir les articles de loi et les décrets d'application pourra les consulter en mairie.

Actuellement nous constatons de plus en plus l'installation de piscines hors sol.

Sachez qu'elles présentent pour un enfant, les mêmes dangers que les piscines enterrées.

Soyez prudents et vigilants, dans tous les cas votre responsabilité est engagée en cas d'accident.

**PROTEGEZ
LES ENFANTS**

Information—Armée de terre

La lettre du 93^{ème} Régiment d'Artillerie de Montagne
Recrutement : changez de vie avec le 93



En 2005, le régiment recrutera 80 soldats engagés pour renouveler ses effectifs. Le 93 offre donc dès à présent, à plus de 60 jeunes gens de la région Iséroise, garçons et filles, la possibilité de vivre une première expérience comme artilleur de montagne pour un recrutement initial de 3 à 5 ans.



Servir au 93^{ème} RAM :

La particularité du 93^{ème} RAM réside dans sa double spécificité :

« Artilleur et Montagnard ».

Les conditions pour servir en qualité d'engagé volontaire au 93^{ème} RAM sont les mêmes que pour toutes les unités de l'armée de terre, avec en plus l'aptitude à pratiquer la montagne.

Les spécialités pour choisir le régiment peuvent être classées en deux catégories :

- Spécialités à caractère Opérationnel : Opérateur Artillerie, Opérateur Transmissions, Pilote d'engin Blindé, conducteur VL-PL, etc.
- Spécialités à caractère professionnel : Cuisinier, plombier, secrétaire, magasinier, mécanicien, etc.

La formation se déroule en plusieurs étapes.



La vie au quartier de Reyniès

Logement : Les militaires du rang sont logés gratuitement à l'intérieur du domaine militaire en chambre de trois ou en chambre individuelle pour les plus anciens ; ils peuvent loger à l'extérieur sous certaines conditions.

Alimentation : Les repas sont gratuits pour les brigadiers et les artilleurs de montagne en dehors des week-ends et des permissions.

Les loisirs : « L'espace LOISIRS » est constitué principalement d'un foyer et d'un cinéma. S'y ajoutent quelques services propres à faciliter la vie du militaire : un salon de coiffure, une laverie et un distributeur automatique de billets de banque. Implanté à proximité de nombreuses stations de ski (Alpe d'Huez, Chamrousse, Villard de Lans...), le quartier de Reyniès bénéficie d'installations sportives de qualité : parcours d'obstacles, terrain de football, de basket-ball, de volley-ball et de rugby, piste d'athlétisme, piscine, salle de musculation, gymnase, murs d'escalades. Le régiment organise des compétitions entre les unités ou en individuel au quartier, sur les pistes de ski ou en milieu civil.

Le régiment dispose également d'un club sportif et artistique des armées avec plus de 20 sections qui est ouvert à tous les personnels.



Conditions de candidature

- être de nationalité française et jouir de ses droits civiques ;
- être âgé plus de 17 ans et demi et de moins de 29 ans à la date de signature du contrat ;
- être en règle vis-à-vis de la Journée d'Appel à la Préparation pour la Défense ou du Service National ;
- être médicalement apte au service ;
- avoir satisfait aux tests d'évaluation (CSO) ;
- période probatoire : 6 mois renouvelable une fois.

Vos contacts :

Pour de plus amples renseignements, contacter :

93^{ème} Régiment d'Artillerie de Montagne
Quartier de Reyniès - BP 8
38761 VARCÈS CEDEX
Tél. 04 76 73 42 07
mail : brcp@ram93.terre.defense.gouv.fr

Centre d'Information et de Recrutement de l'Armée de Terre
Rue Cornélie Gémond
38000 GRENOBLE
Tél. 04 76 76 21 32



PÊLE - MELE

Mairie - 38200 CHUZELLES

Tel : 04 74 57 90 97

Fax : 04 74 57 43 08

E-mail : mairie-chuzelles@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-chuzelles.fr

Horaires d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8 h30 – 11 h30

Mercredi : 10h00 – 11h30

Vendredi : 16h00 – 19h00

Inscription sur les listes électorales

Les personnes qui ne sont pas encore inscrites sur les listes électorales ainsi que les nouveaux habitants, peuvent se faire inscrire en mairie jusqu'au 31 décembre 2004, munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Avis aux électeurs étrangers ressortissants de l'Union Européenne

Conformément aux décrets, pour les élections au Parlement européen et pour les élections municipales, les ressortissants communautaires ont la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales complémentaires jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre inclus, à savoir le vendredi 31 décembre 2004, à la mairie de leur lieu de résidence.

Conditions à remplir pour avoir la qualité d'électeur :

- ♦ Etre de nationalité de l'un des Etats membres de l'Union européenne
- ♦ Etre majeur, il faut atteindre l'âge de 18 ans au 28 février 2005
- ♦ Les demandeurs doivent jouir de leurs droits civiques tant en France que dans leur Etat d'origine

Pièces à fournir :

- ♦ Document d'identité en cours de validité (carte de séjour)
- ♦ Preuve d'attache avec la circonscription du bureau de vote

Agenda des manifestations

novembre 2004

- 07 Repas - Chorale" la clé des chants"
- 11 Cérémonie
- 14 Tête de veau - Rugby
- 21 Choucroute-party – Trait d'union
- 28 Boudin - ABC Boules

décembre 2004

- 04 Marché de Noël
- 12 Concert de l'école de musique
- 18 Fête de Noël – Sou des Ecoles
- 31 Réveillon – AFR

janvier 2005

- 07 Assemblée Générale - AFR
- 08 Vœux de la municipalité
- 11 Assemblée Générale – Gymnastique Volontaire
- 21 Assemblée Générale – Chuzelles, Histoire et Patrimoine
- 23 Assemblée Générale – Saint Vincent Chuzelles

Recensement militaire

Tous les jeunes hommes et jeunes filles sont tenus de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du mois suivant.

Il suffit de se présenter en mairie muni du livret de famille des parents, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Cette inscription peut se faire soit par l'intéressé(e) ou soit par le parent responsable de celui-ci.

Cette démarche permet :

- l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.
- d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense
- l'inscription automatique sur les listes électorales dès 18 ans.



Le recensement en 2005

Commune de moins de 10000 habitants recensée en 2005

Toute la population vivant à Chuzelles sera recensée à compter du 20 janvier 2005 jusqu'au 19 février 2005

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc.).

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

Les communes de moins de 10 000 habitants, comme Chuzelles font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes - un par année civile. Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.

Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procèdent au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100 % de leur population aura été prise en compte.

Chuzelles fait partie du groupe de communes recensées en 2005.

Compteurs d'eau et canalisations en hiver

Il est rappelé que par temps froid toutes les dispositions doivent être prises afin d'éviter le gel des compteurs ou canalisations.

Le propriétaire ou l'abonné est responsable des dégâts occasionnés par le gel, il en est de même pour les fuites qui se produisent après le compteur.

Par précaution, il est demandé de vérifier à la fois son installation et sa consommation.

En cas de problèmes, contacter :

S.D.E.I

ZI de l'Abbaye – rue Laverlochère

38200 PONT-EVEQUE

Tel: 0.810.396.39

À partir du 20 janvier 2005, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser.

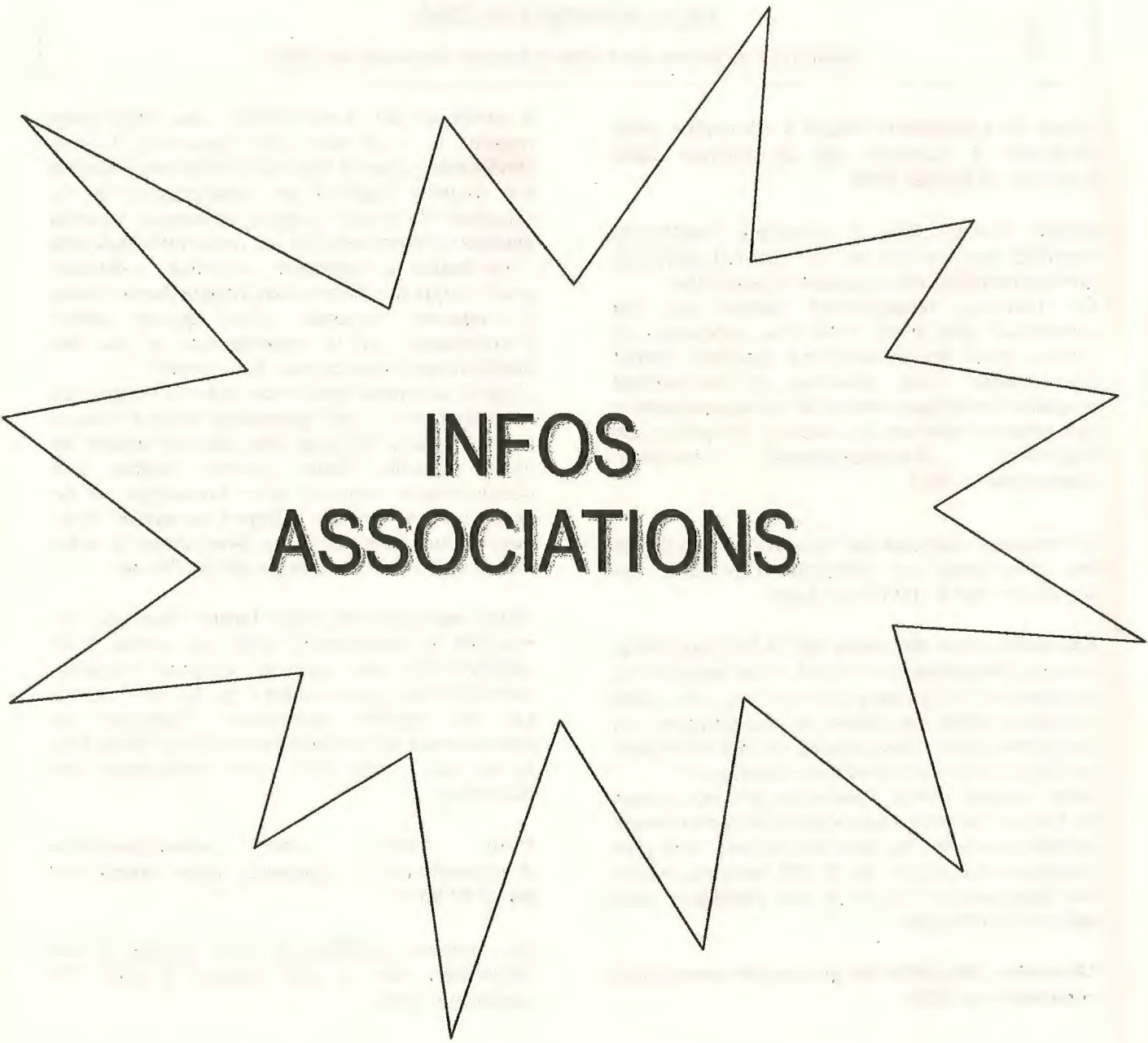
L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis. Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951, c'est également une obligation.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie au: 04 74 57 90 97

Les premiers résultats de cette enquête seront disponibles sur le site insee.fr à partir de septembre 2005.

**Les vœux de la
municipalité auront lieu le
Samedi 8 janvier 2005
A 17h00
Au Mille club**



INFOS ASSOCIATIONS

Devant l'augmentation du nombre des articles soumis par les associations, nous vous demandons de faire tenir vos informations dans une demi-page (à partir de septembre).

Les articles des associations sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs.
La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.

F.C. SEVENNE



VILLETTE DE VIENNE

vendredi 19 novembre 2004

soirée beaujolais nouveau



à partir de 18h30 à la salle des fêtes

restauration

saucisson – pommes de terre

(réservation sur place)

venez consommer nombreux avec modération

Ecole de musique SEYSSUEL-CHUZELLES

Place de la Mairie

38200 SEYSSUEL

2004-103-EMS

Bonjour à tous,

L'école de musique reprend ses activités – avec déjà une soixantaine d'inscrits.

Deux nouvelles classes de chant jazz et chorale, seront ouvertes si le nombre d'inscrits est suffisant, en plus des cours déjà existants :

piano classique, piano jazz, guitare, clarinette, flûte, trompette, saxophone et batterie.

Des ateliers de solfège sont également disponibles, de l'éveil pour les plus petits jusqu'à l'atelier de culture musicale pour adolescents et adultes.

Notez dès maintenant les manifestations de cette année :

- ❖ concert de Noël 2004 : dimanche 12 décembre à Chuzelles
- ❖ concert de printemps : samedi 2 avril 2005 à Seyssuel

Avec la participation des « Taquineurs » le petit orchestre de l'école.

Il reste encore des places disponibles dans les cours, ne tardez pas à nous rejoindre...

Thierry HAMAIDE Tél. : 04 74 31 75 36 (après 20 heures)

Nicolas COURTINOT Tél. : 04 78 35 18 96 – 06 81 97 79 61

Murielle GAVIOT-BLANC Tél. : 04 74 85 84 28



L'association continue de travailler sur le PDU, décliné maintenant dans le projet d'agglomération. Ce projet, feuille de route pour les 15 années à venir a été approuvé par le

conseil communautaire de la CAPV le 22/10/2004. Ce projet « vienno-viennois » donne les principaux axes de développement de la ville centre: Vienne. L'objectif est d'en faire un site culturel, touristique reconnu et le pôle tertiaire de la région urbaine de Lyon. Pour arriver à cet objectif deux conditions s'imposent:

- sortir la circulation de vienne
- développer des zones économiques.

Concernant le premier point, le scénario retenu est celui affiché dans le PDU soit un contournement Est de Vienne et notamment la création d'une liaison RN7-RD75 via Chuzelles et Serpaize.

Extrait du rapport définitif du projet d'agglomération :

« Des zones d'activités de grandes importance 10 à 50 ha seront progressivement créées sur un arc Nord Est de l'agglomération reliant la RD75 à la RN7 et structurées par la nouvelle voie prévue au PDU entre les deux »

Parallèlement le Conseil Général est en fin d'élaboration d'un schéma multimodal des transports et infrastructures en Nord Isère. **L'association va organiser prochainement une réunion publique** d'information sur le projet d'agglomération du pays viennois. Nous avons sollicité la présence de la CAPV à cette réunion.

Si vous souhaitez adhérer vous pouvez prendre contact avec:

Yves REGAL 04 74 57 06 20 (Chuzelles)

Eric VIDBERG 04 74 57 45 06 (Serpaize)

E-mail : vigilance.asso@wanadoo.fr

Remerciement à toutes les personnes qui sont passées sur le stand de vigilance lors du forum des associations



Association pour la protection de l'environnement
des communes de la vallée de la Sévenne

Association agréée de protection de l'environnement
Membre de la FRAPNA Isère

ASSEMBLEE GENERALE

vendredi 19 novembre 2004

à « La Ferme » à Serpaize

Le Centre des
1000
Loisirs



Programme des activités

2004 / 2005

extra-scolaire

VACANCES DE NOËL
DU 20 AU 24 décembre 04

centre aéré

Pour les 4 à 14 ans.

Ouvert les MERCREDIS pendant les
VACANCES SCOLAIRES

Les enfants sont sous la houlette d'une directrice
et d'animateurs diplômés.

EXPOSITION
SUR LE THEME
« VIVONS
ENSEMBLE AVEC
NOS
DIFFERENCES »
Peinture d'enfants...
Le samedi 29 janvier
05
Et grande après-midi
jeux

THEATRE

Enfants
Ados
Adultes

YOGA

Mercredi
de 20h à 21h30

MILLE CLUB - 38200 CHUZELLES - **04 74 57 41 74** - [HTTP://CML.CHUZELLES.FREE.FR](http://CML.CHUZELLES.FREE.FR)

Bulletin tiré à 800 exemplaires
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N° 74 Dépôt légal - octobre 2004

4^{ème} marché de Noël

4 décembre 2004



Artisanat, décorations,
dégustations....

- 17h00 ouverture du marché
- 18h00 défilé aux lampions
- 18h30 inauguration de la fontaine
Place du Belvédère
- 19h00 chorale « la clé des chants »
- 19h15 arrivée du Père Noël



Organisation en partenariat avec la municipalité et le comité des fêtes.